



LA CHAUX/DE/FONDS

MÉTROPOLE HORLOGÈRE  
UHRENMETROPOLE  
METROPOLI OROLOGIAIA  
WATCHMAKING METROPOLIS

## Rapport du Conseil communal

**relatif à une demande de crédit de CHF 212'000.- pour la consolidation du collecteur principal à hauteur de la place des forains et pour l'auscultation entre l'immeuble Viteos et la Combe des Moulins**

(du 11 août 2010)

## au Conseil général

de la Ville de La Chaux-de-Fonds

Monsieur le président,  
Mesdames les conseillères générales,  
Messieurs les conseillers généraux,

### Préambule

Lors de leur inspection de routine du 21 mars 2010, les égoutiers du Service de la voirie ont constaté que le collecteur principal de la rue du Collège, qui date de 1934, s'effondrait sur une vingtaine de mètres, à hauteur de la place des forains.

Les forains étant présents à ce moment, un étayage d'urgence a été installé.

Dès que ceux-ci sont partis, une entreprise de la place a été mandatée pour effectuer une ouverture au dessus de la zone concernée, afin de réaliser un étayage provisoire plus solide.

Une inspection rapide des lieux a permis de mesurer l'ampleur des dégâts à savoir que du sable s'écoulait de la base des pieds de voûte, notamment côté nord, le béton ayant été complètement dissout.

De plus, des signes de poussées du terrain étaient visibles, ce qui confirmait que le collecteur, à cet endroit, allait bientôt s'effondrer.

Une inspection du tronçon du collecteur compris entre l'immeuble Viteos et la rue du Marais a permis de repérer d'autres zones où la dégradation des pieds de voûte était réalisée mais d'ampleur moindre cependant.

C'est donc dans l'urgence et sur les conseils d'un bureau d'ingénieurs qu' il a été décidé de procéder à des travaux de consolidation du secteur.

En effet, l'arrivée imminente du Cirque Knie ne nous laissait d'autres choix que d'assurer un maximum de sécurité sur cette place.

En parallèle, afin d'éviter tous risques, nous avons interdit aux équipes d'égoutiers de la Voirie de s'aventurer sur tout le tronçon de la rue du Collège.

Le bureau d'ingénieurs choisi pour les travaux de consolidation a été mandaté, toujours en urgence, afin qu'il réalise une inspection complète et une auscultation détaillée du collecteur, depuis l'immeuble de Viteos jusqu'à la Combe des Moulins. Il s'agit de repérer les zones dégradées et de définir les travaux d'assainissement et de consolidation à mener dans le futur, avec planification de ceux-ci, pour les intégrer dans les budgets d'investissements prochains de la Ville et les coordonner avec les projets de réhabilitation de la rue du Collège en discussion avec l'Etat.

## **Travaux réalisés**

### **Zone fortement dégradée**

Les travaux préliminaires ont consisté en un solide étayage, pour garantir la sécurité du personnel en charge des travaux d'assainissement et de consolidation suivants :

- dégagement par étapes des zones de béton pourries et bétonnage des zone dégagées;
- réalisation de socles en béton pour la mise en place de cintres métalliques destinés à soutenir la voûte;
- pose de cintres métalliques.

### **Zones moins fortement dégradées**

Comme il n'y avait pas de signe de rupture imminent du collecteur mais que les pieds de voûte étaient rongés par l'eau et laissaient écouler du sable, il n'a été procédé qu'au dégagement, par étapes, des zones de béton pourries et au bétonnage des zones dégagées.

## **Investissements**

Les travaux de consolidation ne sont pas terminés. De même, l'auscultation complète n'a pas encore été réalisée par le bureau d'ingénieurs. Les coûts ci-dessous ressortent des devis en notre possession :

– Assainissement et remplacement :	CHF	167'000.-
– Auscultation :	CHF	45'000.-
	CHF	<u>212'000.-</u>

## **Respect des lignes prioritaires fixées par le programme de législation**

Ces travaux étant réalisés dans l'urgence, ils ne figurent pas dans le programme de législation, mais la volonté de la Ville d'élaborer une politique de rattrapage dans l'entretien des infrastructures et équipements y figure explicitement.

## **Conséquences sur les finances**

En application des directives établies par le service des communes, la charge financière est calculée sur une durée d'amortissement de 40 ans, au taux moyen des emprunts de la Ville de 3.2 % sur la moitié des investissements.

	<b>Amortissement Annuel (CHF)</b>	<b>Intérêts annuels (CHF)</b>	<b>Coût annuel (CHF)</b>
Réfection collecteur et auscultation	5'300.-	3'392.-	8'692.-

Ces travaux sont financés par la taxe d'épuration, à hauteur de 0,3 cts/m<sup>3</sup>. Il n'y a donc pas d'effet au niveau des comptes de fonctionnement de la Ville.

## **Conséquences sur les ressources humaines**

La surveillance des travaux a été faite par les Services techniques des TP et par le personnel de la Voirie dans le cadre normal de leurs activités.

L'exécution des travaux a été confiée à une entreprise de la région, la Voirie n'étant pas équipée pour ce genre de prestations.

### **Collaboration intercommunale**

Aucune.

### **Éléments relatifs au développement durable**

a) Aspects environnementaux

En entreprenant les travaux de consolidation avant que le collecteur ne s'effondre à l'endroit critique, nous avons ainsi évité les risques d'inondation que cela aurait inmanquablement occasionné à l'amont du collecteur.

b) Aspects sociaux

Néant.

c) Aspects économiques

En assainissant la zone, nous avons prolongé la durée de vie du collecteur d'au moins vingt ans.

Nous n'avons pas voulu procéder à des travaux plus importants ne sachant pas, à ce jour, à quoi la place des forains pourrait être affectée dans le futur.

En étudiant le solde du collecteur à l'aval, il nous sera possible de planifier son entretien, ce qui permettra de prolonger la durée de vie de l'ouvrage.

Ce rapport a été soumis à la Commission des Infrastructures et Energies lors de sa séance du 9 août 2010 qui l'a accepté à l'unanimité des membres présents.

Au vu de ce qui précède, nous vous remercions, Monsieur le président, Mesdames les conseillères générales, Messieurs le conseillers généraux, de bien vouloir voter l'arrêté suivant.

AU NOM DU CONSEIL COMMUNAL

Le président :	La chancelière :
Laurent Kurth	Muriel Barrelet

LE CONSEIL GENERAL  
DE LA VILLE DE LA CHAUX-DE-FONDS

Vu un rapport du Conseil communal  
Vu le préavis de la Commission des Infrastructures et Energies

arrête :

**Article premier.-** Un crédit de CHF 212'000.- est accordé au Conseil communal pour la consolidation du collecteur principal à hauteur de la place des forains et pour l'auscultation entre l'immeuble Viteos et la Combe des Moulins.

**Article 2.-** Ce crédit figurera au compte des investissements des Travaux publics.

**Article 3.-** L'investissement sera amorti au taux de 2.5 % (40 ans).

**Article 4.-** Le Conseil communal est chargé de l'exécution du présent arrêté après les formalités légales.

AU NOM DU CONSEIL GENERAL

Le président :	La secrétaire :
Marc Schafroth	Aline Fleury